

# PRINCIPALES MESURES SANITAIRES DANS L'AISNE ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour les personnes de 11 ans et plus :

- Dans et aux abords des **commerces et services publics**
- **Sur les parkings** des commerces ou zones commerciales
- Dans et aux abords des **transports en commun** (gares, gares routières, arrêts de bus)
- Dans et aux abords des **établissements scolaires et d'enseignement supérieur**
- Lors des **événements funéraires**
- Dans les **lieux clos**, de type établissements recevant du public
- Sur les **lieux de travail** hors bureau individuel
- Sur les **marchés** couverts ou de plein air

**Dans tous les espaces publics des communes de plus de 10 000 habitants** (Château-Thierry, Chauny, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Tergnier, Villers-Cotterêts) à partir du 19 octobre.



## 6 PERSONNES MAXIMUM

Interdiction des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public. Sauf exceptions.



## REGISTRES COMMUNAUX DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes âgées et personnes handicapées peuvent s'inscrire sur les registres des personnes vulnérables en mairie.



## ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

### ÉVÉNEMENTS FESTIFS OU FAMILIAUX



Interdits dans tous les établissements recevant du public de type, salles des fêtes, salles de spectacles, chapiteaux, etc.

### RÈGLE DES 4M<sup>2</sup>



Une jauge sur la base de 4m<sup>2</sup> par personne dans les établissements recevant du public avec des espaces debout et circulants (musées, centres commerciaux, etc).

### SIÈGE VACANT



Mise en place d'un siège vacant entre deux personnes ou groupes de moins de 6 personnes dans les espaces clos de type établissements sportifs ou culturels et en plein air de type stades, hippodromes, etc.



## RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS

- 6 personnes maximum par table,
- distance d'un mètre entre les chaises de tables différentes



## BOISSONS

### ALCOOL À EMPORTER



La vente d'alcool à emporter est interdite à de 22h à 7h.

### INTERDICTION DES BUVETTES



Les buvettes vendant de l'alcool ou non sont interdites.

## RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Porter un masque



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Aérer régulièrement les espaces fermés

